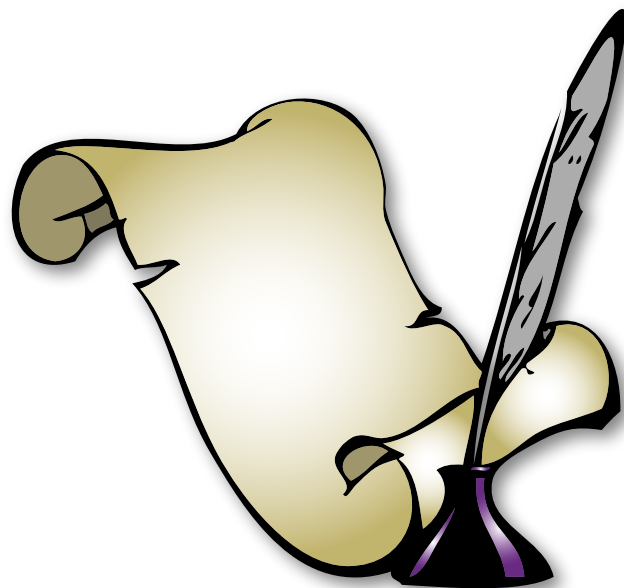


Prévention de l'illettrisme: collèges « dynamique lecture »

Lire, écrire, compter constituent le fondement de tous les autres apprentissages réalisés tout au long de la scolarité obligatoire. A l'heure de la mise en œuvre du socle commun dont les connaissances et les compétences doivent être acquises par chacun de nos élèves, la maîtrise de la langue française orale et écrite, comme la maîtrise des principaux éléments des mathématiques, apparaît comme la priorité absolue de toutes les politiques éducatives.

Inscrit dans le plan académique de lutte contre la difficulté scolaire, le dispositif collège « dynamique lecture » participe d'une mobilisation collective engagée au sein de l'académie afin de contribuer à prévenir l'illettrisme.

Après une année de lancement et au regard de l'expérience menée cette année, ce dispositif est poursuivi et amplifié en 2012/2013. Il s'agit de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour d'un objectif simple mais exigeant : **pas un élève ne doit quitter le collège sans savoir lire, ni écrire !**



● Les enjeux de ce dispositif

Apprendre à tous à lire, écrire

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est de faire acquérir à tous nos élèves la capacité de lire et comprendre ce qu'ils lisent. A cette fin, les mécanismes de lecture doivent faire l'objet d'un travail continu de l'école primaire au lycée pour stabiliser les capacités d'identification des mots, identifier et traiter l'information, engager des stratégies de lecture adaptées, assurer un passage régulier à l'écrit, construire les capacités d'expression et de communication tant à l'oral qu'à l'écrit.

Ne laisser personne au bord du chemin

Une partie significative des élèves arrive au collège en n'ayant pas fini d'apprendre à lire, une autre présente des acquisitions fragiles d'une efficacité variable selon les contextes. Il est donc essentiel d'une part de poursuivre les apprentissages de base du lire et écrire, tant au sein des enseignements quotidiens que dans des actions personnalisées, et d'autre part, de mettre en œuvre quotidiennement des situations de lecture écrite, adaptées et ambitieuses, permettant à chacun de mobiliser et de consolider ses compétences tant dans des situations de réception que de production.

Impulser une mobilisation académique, départementale et locale

Si l'École a une responsabilité particulière pour prévenir l'illettrisme tout au long de la scolarité obligatoire, elle n'est pas, pour autant, isolée dans cette mission ; son action converge, en effet, avec celle des autres services publics, des collectivités territoriales, des associations, des fondations, de l'ensemble du corps social... La dynamique portée par le dispositif collégiens « dynamique lecture » s'inscrit dans la mobilisation engagée dans le cadre du projet académique ; elle est relayée et déclinée au niveau départemental et doit pouvoir se traduire par une dynamique locale au sein de chaque établissement mobilisant la communauté éducative dans son ensemble.

● Le bilan des 120 collèges engagés en 2011/2012 :

9 collèges sur 10 souhaitent reconduire le dispositif en 2012-2013

L'enquête réalisée auprès des établissements, renseignée par 70% des collèges concernés, montre qu'équipes et élèves ont tiré profit de ce dispositif académique à des degrés divers.

► Pour les élèves, il a apporté :

- la diversification et l'augmentation des pratiques de lecture,
- le plaisir de lire, de découvrir et d'apprendre,
- la remotivation par la revalorisation de l'image de soi et la prise de confiance,
- le rapprochement, par des mises en œuvre communes de projets, des différents publics accueillis (classes ordinaires, SEGPA, ULIS, CLA...).

► Pour les équipes, il a permis :

- une nouvelle dynamique de réflexion collective,
- l'articulation et la mise en cohérence d'actions déjà existantes,
- des actions inédites rendues possibles par des collaborations nouvelles entre professeurs documentalistes, professeurs de disciplines et professeurs des écoles,
- l'émergence de projets transversaux, d'harmonisation des pratiques et de travail pluridisciplinaire.

► Cette enquête a également fait émerger des demandes, en particulier

- la reconduction de temps forts (par exemple le livre de Noël),
- la mise à jour et l'enrichissement des outils pédagogiques mis à disposition,
- le renforcement de l'accompagnement au plus près des équipes,
- la mise en réseau des établissements pour permettre mutualisation et partage.

Ces axes de travail seront mis en œuvre en 2012/2013.

● La démarche académique

- ▶ Ce dispositif s'adresse à **TOUS LES COLLÈGES** de l'académie sur la base du volontariat ! Il prend appui sur ce qui se fait déjà au sein des établissements et contribue à nourrir les dynamiques engagées. Tout collège même déjà fortement mobilisé sur les questions de lecture/écriture peut donc s'inscrire dans cette démarche partagée s'il souhaite amplifier son action.
- ▶ Démarche de mobilisation collective, le dispositif collèves « dynamique lecture » est destiné à optimiser les enseignements conduits et à développer les pratiques de lecture. Il appartient à chaque collège de s'inscrire dans ce dispositif, en mettant en œuvre une politique pédagogique et éducative de promotion de la lecture, en fonction de ses besoins et de son projet.
- ▶ Le cahier des charges académique constitue le cadre de référence assurant la cohérence d'ensemble des actions engagées. Il se compose d'intentions générales et d'objectifs communs à tous les établissements participants. Chaque établissement qui s'inscrit dans le dispositif collège « dynamique lecture » s'engage à mettre son action en cohérence avec les objectifs du cahier des charges.
- ▶ Des pistes sont proposées, des outils seront mis à disposition des collèves participants, qu'il appartiendra à chacun de décliner, d'enrichir, d'adapter et d'inscrire dans la dynamique locale. La mise en œuvre des pistes proposées gagnera bien entendu à prendre en compte ce qui se fait déjà dans chaque établissement en fonction de la réalité et des ressources de l'établissement.

● Le cahier des charges

Les établissements entrant dans le dispositif collège « dynamique lecture » s'engagent à faire le nécessaire pour :

- ▶ Assurer l'acquisition, la consolidation et la stabilisation des acquis nécessaires à une lecture fluide, fiable, adaptée, efficace pour tous les élèves en mettant en œuvre les situations d'apprentissage, d'entraînement et d'automatisation, au quotidien dans la classe, au CDI, ainsi que lors des actions d'aide et d'accompagnement. Sachant que l'essentiel se joue au quotidien, dans la classe, la mise en œuvre des différents dispositifs d'aide ne saurait se substituer à la nécessaire prise en compte des besoins de chacun dans l'ordinaire de la classe.
- ▶ Mieux prendre en compte les « lecteurs précaires », d'une part en analysant la nature de leurs besoins, qu'ils relèvent des troubles spécifiques de l'apprentissage, d'une faible maîtrise ou d'une pratique restreinte de la langue française, et d'autre part en procédant aux adaptations pédagogiques nécessaires en classe au quotidien et lors d'actions personnalisées.
- ▶ Développer les pratiques de lecture en accroissant les temps et en diversifiant les pratiques de lecture, écriture, tant dans le domaine des lectures scolaires que dans le domaine des lectures personnelles. Il s'agit de développer et d'optimiser le temps consacré aux lectures prescrites et contribuer au « goût de lire », à partir d'activités de lectures partagées et de lectures personnelles. Réconcilier lecture scolaire et plaisir de lire constitue un objectif essentiel pour créer le « désir de lire ».
- ▶ Sensibiliser et engager l'ensemble des acteurs de l'établissement pour faire de la maîtrise de la langue une préoccupation partagée. Si les professeurs de lettres et les professeurs documentalistes ont une responsabilité spécifique dans l'apprentissage et le développement des pratiques de lecture, tous les acteurs de l'établissement, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative, sont concernés par la prévention de l'illettrisme.
- ▶ Engager une politique lecture/écriture sur l'établissement, mobilisant l'ensemble des personnels enseignants et éducatifs, afin d'assurer la convergence de l'action de tous. Cette politique d'ensemble doit permettre d'une part d'interroger le fonctionnement de l'établissement sur le temps scolaire (Quelles exigences communes ? Quelle cohérence de l'action de chacun ?..) et d'autre part d'assurer la mise en synergie de l'action des partenaires en articulant temps scolaire / temps périscolaire / temps extrascolaire (projets avec les structures culturelles de proximité - intervention d'associations en périscolaire),
- ▶ Faire du collège un lieu de ressources pour les familles. Au-delà, il s'agit que l'établissement puisse pleinement contribuer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme en inscrivant son action dans les politiques éducatives menées au sein du territoire concerné.

● La mise en œuvre

Il appartient aux chefs d'établissements d'engager leur collège sur la base d'un accord consensuel des équipes pédagogiques et éducatives et d'inscrire cette « politique lecture » dans la dynamique du projet d'établissement. Les établissements nouvellement engagés dans le dispositif seront réunis courant septembre 2012 pour une présentation détaillée du dispositif et des pistes d'action possibles.

Des « **ACTIONS PHARES** » seront organisées durant l'année 2012-2013 pour soutenir les dynamiques locales et constituer des temps forts, tant au plan des établissements qu'aux niveaux départemental et académique :

- **Un livre de Noël** sera offert à tous les élèves de sixième des collèges participants pour une incitation à la lecture personnelle ; des pistes d'exploitation seront proposées dès le premier trimestre, sans confusion avec les activités scolaires.
- **Le prix littéraire de l'académie de Créteil** sera créé. Il récompensera des œuvres originales réalisées par des élèves, des classes ou des réseaux de classes de l'académie. Il associera production de textes et oralisation. L'usage des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC) peut être intégré dans la démarche de production de texte. Un courrier spécifique sera adressé aux collèges « dynamique lecture » à la rentrée 2012.
- **Un forum départemental** sera organisé en fin d'année scolaire pour mutualiser les réalisations de chaque établissement, valoriser ce qui a été fait et engager des réflexions collectives.
- **Un séminaire académique** sera consacré à la prise en compte des élèves « lecteurs précaires » dans leur diversité, afin d'actualiser la réflexion et optimiser les pratiques individuelles et collectives.
- **Un document de préconisation** élaboré par les corps d'inspection de toutes les disciplines sera diffusé pour faire de la maîtrise de la langue une préoccupation partagée par toutes les disciplines.

Un ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE sera organisé, des formations ciblées seront proposées, des outils seront réalisés à destination et avec les équipes engagées :

- **L'outil OPAL** (Outil Pour un Autodiagnostic en Lecture) sera proposé aux équipes de direction, avec un accompagnement possible par les corps d'inspection selon les demandes.
- **Des formations et un accompagnement de proximité** seront proposés aux équipes des collèges « dynamique lecture » en fonction des besoins recensés localement.
- **Un espace numérique** sera créé. Il permettra de mutualiser les actions engagées et de mettre en commun des ressources pédagogiques.
- **Des pistes pédagogiques** seront proposées notamment en direction des classes de sixième (PPRE passerelles - accompagnement personnalisé ...).
- **Le lien avec l'école primaire** sera renforcé. Une réunion de travail sera organisée avec le premier degré sur les acquis et les difficultés de lecture fin CM2 pour donner des pistes de travail aux équipes de sixième. Le dispositif « collège dynamique lecture » gagnera à être étendu aux écoles primaires du secteur dans le cadre d'un « réseau dynamique lecture »
- **Les professeurs documentalistes** seront mobilisés et accompagnés spécifiquement pour promouvoir le rôle du CDI et développer les pratiques de lecture.
- **Un annuaire de ressources** est en cours de constitution, il recensera les associations partenaires de la lutte contre l'illettrisme et indiquera des pistes possibles pour subventionner les projets engagés.
- **La DAAC** accompagnera spécifiquement les établissements engagés dans la réalisation de projets culturels en lien avec la prévention de l'illettrisme (conteurs, écrivains, mise en voix de textes littéraires...).
- **L'utilisation des TUIC** comme outil d'apprentissage et comme support de lecture fera l'objet d'un travail spécifique débouchant sur des propositions d'activités au sein des établissements.
- **Le partenariat** sera renforcé, notamment avec l'association « Lire et faire lire » et la lecture publique, pour développer les pratiques de lecture personnelle dans les temps périscolaires et extra-scolaires. Les dispositifs de l'école ouverte seront mobilisés pour proposer des projets de pratique culturelle incluant la lecture.

Pour s'inscrire

Les collèges intéressés doivent s'inscrire auprès de ce.pse@ac-creteil.fr

JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2012